



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Jeux Olympiques

Question écrite n° 73415

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de Mme la ministre de la jeunesse et des sports le montant des primes accordées individuellement aux médaillés olympiques français aux Jeux Olympiques de Salt Lake City. Il souhaite savoir si ces primes sont identiques pour les jeux d'hiver et d'été. - Question transmise à M. le ministre des sports.

Texte de la réponse

Après avoir recueilli l'avis de la Commission nationale du sport de haut niveau, le ministère de la jeunesse et des sports a fixé le montant unitaire des primes versées aux médaillés des jeux Olympiques d'hiver et d'été. Pour les jeux Olympiques d'été de Sydney, ce montant était de : médaille d'or : 38 112 euros (250 000 francs) ; médaille d'argent : 18 294 euros (120 000 francs) ; médaille de bronze : 12 196 euros (80 000 francs). Le montant de ces primes pour les jeux Olympiques d'hiver de Salt Lake City a été le premier fixé en euros. A cette occasion, les sommes ont été actualisées et s'établissent ainsi : médaille d'or : 40 000 euros ; médaille d'argent : 20 000 euros ; médaille de bronze : 13 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73415

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1051

Réponse publiée le : 17 juin 2002, page 2534